

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 4 OCTOBRE 2016

ÉCONOMIES AU BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (BFEH)

Les capacités du BFEH doivent être développées

Les capacités du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) doivent être étendues et non pas réduites. En adoptant les économies visées, le Conseil fédéral torpille sa propre stratégie. Pour le débat budgétaire de la session d'hiver, Inclusion Handicap invite le Parlement à mettre suffisamment de moyens à disposition pour la mise en place de la politique nationale du handicap.

Le moment auquel le Conseil fédéral souhaite limiter les dépenses du BFEH est absurde. Le mandat politique exige un renforcement des capacités. «Les moyens du BFEH sont dès à présent beaucoup trop justes pour exécuter la mission confiée», déclare Pascale Bruderer, présidente d'Inclusion Handicap.

Les capacités doivent être renforcées pour les raisons suivantes:

1. Le BFEH est chargé de la **mise en application de la loi de l'égalité pour les handicapés (LHand)**. Comme a montré son évaluation, il y a beaucoup à faire dans ce domaine: la Suisse est encore loin d'une égalité des chances pour les personnes en situation de handicap.
2. Avec la **ratification de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)**, l'importance du BFEH a fortement augmenté. Organe de l'Etat, il dispose d'une importante mission de coordination afin d'assurer la mise en œuvre de la CDPH à tous les niveaux politiques.
3. La Confédération a pour mandat de développer une **politique nationale du handicap**. Elle doit développer une stratégie indiquant comment la CDPH peut être mise en œuvre. Le BFEH coordonne ce processus.

«Les tâches du BFEH sont étendues. Ses capacités devraient donc aussi être augmentées», réclame P. Bruderer. «Il serait irresponsable de vouloir faire des économies au détriment de l'égalité pour les personnes handicapées.»

Une longue route reste à parcourir jusqu'à l'égalité

Dans l'évaluation de la LHand de décembre 2015 et dans le rapport étatique initial concernant la CDPH, la Confédération a notamment reconnu qu'il fallait une meilleure coordination des divers acteurs et instruments. Les moyens mobilisés pourront ainsi être utilisés plus efficacement. Un renforcement du BFEH s'avérerait rentable sur le long terme. Par ailleurs, les rapports viennent confirmer que les personnes handicapées sont discriminées dans de nombreux domaines de la vie. Il convient à présent d'y remédier rapidement et conformément au but fixé. Des mesures d'économie à courte vue n'iront pas dans ce sens.

Renseignements:

Marc Moser, responsable communication
marc.moser@inclusion-handicap.ch / 076 428 96 94

Inclusion Handicap est la voix unifiée des 1'600'000 personnes handicapées vivant en Suisse. La faitière des organisations du milieu du handicap s'engage en faveur de l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que du respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap réunit 24 associations de personnes handicapées et organisations d'entraide actives à l'échelon national ou dans une région linguistique. Elle défend leurs intérêts et leur propose des conseils juridiques.